Imprimé par CHABAUX-MATHIEU Murielle - DDT 51/SEEPR/ICPE

Sujet: [INTERNET] Projet de méthanisation de la Sas METHABAZ De: "> lejeune1958 (par Internet) " < lejeune1958 @laposte.net>

Date: 16/07/2018 16:34

Pour: ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Copie à : contact@acdpn.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je porte à votre connaissance mon opposition au projet industriel d'implantation d'une usine de methanisation sur la commune de BOURGOGNE-FRESNE-LES-REIMS à proximité immédiate d'habitations sans préoccupation pour la population.

Des terres agricoles doivent être préservées pour une activité agricole et des projets industriels doivent être implantés sur des sites industriels existants.

Le gouvernement fait campagne afin de réduire la bétonnisation des terres agricoles.

Si cette usine, car c'est bien d'une usine qu'il s'agit, s'implantait comme le souhaite la SAS METHABAZ, les riverains et beaucoup d'autres personnes plus éloignées auraient à subir

- la pollution atmosphérique par les retombées de particules nocives et cancérogènes,
- la pollution des sols, du sous-sol et des nappes phréatiques,
- la dégradation de l'environnement et de leur cadre de vie.

Avec ce projet, qui se soucie des enfants, des malades, des personnes âgées, des personnes fragiles et de tous ceux qui vivent dans un cadre rural qu'ils apprécient pour sa quiétude ?

Certainement pas les investisseurs ou leurs familles; les premiers sont attirés par des bénéfices mirobolants (8%) que même des banques sont incapables de promettre sous peine d'etre accusées de publicité mensongère, les deuxièmes, habitant bien loin des installations et même jusqu'en Ariège.

Quant à la Sas METHABAZ, elle s'affranchit des recommandations de l'autorité environnementale d'un simple revers de la main, estimant que la santé de la population ne mérite pas toutes ces précautions face aux profits financiers qu'elle envisage.

La louable recherche d'énergies nouvelles, que j'encourage de mes voeux depuis longtemps, ne doit pas se faire au détriment de la santé publique dont la charge reviendra à la collectivité sans compter la dépollution que n'assumera certainement pas la Sas METHABAZ. Nombre de cas similaires jalonnent notre histoire récente.

Quel serait le bilan entre la production d'énergie grâce à cette usine et la dépense énergétique des nombreux véhicules circulant sur des petites routes inadaptées à un tel flux et traversant des villages sans aucun respect des habitants ?

Alors que désormais, lors des pics de pollution, la circulation des véhicules diesels est réglementée et réduite, notamment dans des villes et des vallées alpines, ce serait un non-sens de l'augmenter sans réglementation dans les campagnes.

Je vous prie de bien vouloir me confirmer la bonne réception de ce courrier électronique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération respectueuse.

Pascal LEJEUNE

Habitant de la commune de BOURGOGNE-FRESNE-LES-REIMS.